
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 mai 2015 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Michelle L. LeCavalier et Nancy Pelletier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

15/05/168 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 4.2 Mandat – Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. – Acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes sur une partie du lot 4 389 710 du cadastre du Québec
- 5.16 Embauche – Étudiant en environnement – Madame Pascale Daigneault
- 5.17 Réintégration d'emploi – Pompier et premier répondant – Monsieur Éric Flynn
- 7.10 Adjudication de contrat – Appel d'offres numéro 2015-04 INV – Services professionnels – Prolongement des services municipaux de la 20^e avenue

RETRAIT :

- 5.4 Embauche – Concierge – Madame Julie Blackman

ADOPTÉE

15/05/169 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.

ADOPTÉE

15/05/170 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DE TRAVAIL - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier et monsieur le conseiller Kim Comeau pour représenter le Conseil municipal sur le comité des ressources humaines et de relation de travail de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

QUE la présente résolution remplace la résolution 14/02/063.

ADOPTÉE

15/05/171 MANDAT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme d'avocats Dunton Rainville, sise au 800, Square Victoria, C.P. 303, Tour de la Bourse, 43^e étage, Montréal, Québec, H4Z 1H1, pour des services professionnels relativement à la rédaction d'un règlement sur les ententes relatives à la réalisation des infrastructures municipales visant, notamment, le projet de développement de la zone H-92, au coût maximal de 5 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services datée du 4 mai 2015.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-418.

ADOPTÉE

15/05/172 MANDAT - DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DE SERVITUDES SUR UNE PARTIE DU LOT 4 389 710 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer, d'opérer, d'entretenir et de réparer des services municipaux sur l'immeuble connu comme étant une partie du lot 4 389 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, en vue du développement des lots adjacents ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les servitudes temporaire et permanente requises pour l'implantation des services municipaux.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE la Ville de L'Île-Perrot autorise, par la présente, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes temporaire et permanente permettant l'implantation des services municipaux sur une partie du lot 4 389 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, et ce, en fonction des descriptions techniques préparées par monsieur David Simoneau, arpenteur-géomètre, les 31 octobre 2014 et 19 janvier 2015 sous les numéros 7265 et 7375 de ses minutes, jointes à la présente;

QUE la Ville de L'Île-Perrot mandate la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin d'entamer les procédures d'expropriation;

QUE la Ville de L'Île-Perrot approprie les sommes nécessaires à l'acquisition des servitudes temporaire et permanente à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-418.

ADOPTÉE

15/05/173 CONFIRMATION DE STATUT – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – MONSIEUR CHRISTIAN CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/10/403 par laquelle le Conseil embauche monsieur Christian Champagne au poste de « technicien en informatique » avec le statut de « cadre à l'essai »;

CONSIDÉRANT que monsieur Champagne a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle il était soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de « cadre régulier », de monsieur Christian Champagne au poste de « Technicien en informatique ».

QUE la date effective est le 18 mai 2015.

ADOPTÉE

15/05/174 DÉMISSION – PREMIER RÉPONDANT – MADAME LISA-ANNE ROBICHAUD

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Lisa-Anne Robichaud au poste de « Premier répondant » au Service de Sécurité Incendie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Lisa-Anne Robichaud au poste de « Premier répondant » au Service de Sécurité Incendie.

QUE la démission est effective depuis le 8 avril 2015.

ADOPTÉE

15/05/175 EMBAUCHE – BRIGADIER – MADAME JULIE BLACKMAN**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Julie Blackman au poste de « brigadier » avec le statut de « salarié suppléant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE l'embauche est effective depuis le 21 avril 2015.

ADOPTÉE**15/05/176 EMBAUCHE – CONCIERGE – MADAME NANCY LARIVÉE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Nancy Larivée au poste de « Concierge », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**15/05/177 EMBAUCHE – CONCIERGE – MONSIEUR BRYAN INTERNOSCIA****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER monsieur Bryan Internoscia au poste de « Concierge », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**15/05/178 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – ANIMATEUR/CONTEUR – PROJET ESTIVAL « MA TENTE À LIRE »****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER mesdames Maude Caron et Élodie Laframboise au poste d'« animateur/conteur » aux fins du projet « Ma tente à lire ».

QUE la durée d'emploi soit de 8 semaines, échelonnée du 15 juin au 7 août 2015, à raison de 30 heures/semaine au taux horaire de 12,77 \$, sujet à l'obtention d'une subvention auprès du Service Emploi Canada.

ADOPTÉE

15/05/179 EMBAUCHE - ÉTUDIANT - MONITEUR AUX PISCINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « Moniteur aux piscines », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Florence Raymond

Mathis Denis

Catherine T. DeTonnancour

Simon Bouchard-Légaré

Patrick Lécuyer

Dominick Caron

Étienne Gennesse-Grenier

Simon Lebel

Élizabeth Bilodeau

Christian Côté

Frédérique Santerre

Amélie Arbour

Guillaume G. Goessens

Julien Boyer

Émilie Caron

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} juin jusqu'au 30 août 2015.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

15/05/180 EMBAUCHE - ÉTUDIANT - MONITEUR AUX TERRAINS DE JEUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « Moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Andréanne Paquette

Anne-Laurence Pilon

Dave Charles

Guillaume Charbonneau

Janice Bessard

Joannie Pelletier

Karl Handfield

Marie-Pierre Bouffard

Martine-Andrée Rho

Mélanie Boisvert

Sabrina Martel

Valérie Courtemanche-Martel

Annie Kursteen Cimilien

Marie-Pier Bolduc

Geneviève Dodd

Christopher De Oliviera

Ali Esmaili

Cassandra Leclercq

Marie-Ève Doyon

Edwin Tawiah

Émilie Martineau-Legault

Annabelle Gagnon

Annie Villeneuve

Camille Vézina

Karine Charron

Émilie Rouleau

Laurence Boily

Rébecca Rainville

Patrick Girard Martin

Vincent Lamothe

Émilie Villeneuve

Jade Pilon

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} mai jusqu'au 30 août 2015.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

**15/05/181 EMBAUCHE - ÉTUDIANT - PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE -
MONSIEUR NICHOLAS BUMBACA**

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Nancy Pelletier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Nicholas Bumbaca au poste de « Préposé à l'horticulture » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} juin jusqu'au 31 août 2015.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

**15/05/182 EMBAUCHE - ÉTUDIANT - PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE -
MONSIEUR VINCENT PRÉVOST**

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Vincent Prévost au poste de « Préposé à l'horticulture » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} juin jusqu'au 31 août 2015.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

**15/05/183 EMBAUCHE - ÉTUDIANT - PRÉPOSÉ À L'URBANISME - MONSIEUR
ALEXANDRE RANGER**

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Ranger au poste de « Préposé à l'urbanisme » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 13 mai 2015.

ADOPTÉE

15/05/184 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA VOIRIE**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Nancy Pelletier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimentement**D'EMBAUCHER** les personnes suivantes au poste de « Préposé à la Voirie » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- James McClure
- Patrick Tremblay
- Jean-Éric Castonguay
- Jérémy Brisebois
- Jean-François Paquette

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} juin jusqu'au 30 août 2015.**QUE** l'horaire est établi en fonction des besoins du service.**ADOPTÉE****15/05/185 EMBAUCHE – STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL – MONSIEUR MATHIEU PAQUET-LAVOIE****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Taillefer**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimentement**D'EMBAUCHER** monsieur Mathieu Paquet-Lavoie en tant que stagiaire en génie civil.**QUE** la rémunération est établie au taux horaire de 15 \$, à raison de 35h/semaine.**QUE** la date d'embauche est effective le 19 mai jusqu'au 28 août 2015, ou selon les besoins de la Ville.**ADOPTÉE****15/05/186 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 137****CONSIDÉRANT** les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;**CONSIDÉRANT** les circonstances et la gravité des faits reprochés à l'employé en cause.**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimentement

D'IMPOSER à l'employé numéro 137 une mesure disciplinaire, soit une suspension de trois (3) jours de travail sans solde.

QUE la sanction soit effective au moment jugé opportun par la direction.

ADOPTÉE

15/05/187 EMBAUCHE – ÉTUDIANT EN ENVIRONNEMENT – MADAME PASCALE DAIGNEAULT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Pascale Daigneault au poste d'« étudiant en environnement » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15/05/188 RÉINTÉGRATION D'EMPLOI – POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT – MONSIEUR ÉRIC FLYNN

CONSIDÉRANT le résultat de l'évaluation des capacités fonctionnelles de travail de monsieur Éric Flynn suivant le rapport de madame Nathalie Touchette, ergothérapeute attachée au Centre de réadaptation Constance-Lethbridge et daté du 22 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les conclusions contenues au rapport complémentaire de la firme de services médicaux CIRA tel que préparé par le Docteur Carl Giasson Jr. et daté du 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'avis du directeur du service de souscription et du développement des affaires de la Mutuelle des municipalités du Québec à l'effet que la réintégration n'a aucun impact sur les garanties du contrat d'assurance de la Ville;

CONSIDÉRANT les informations transmises aux membres du conseil par le directeur général.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER la réintégration de son emploi à monsieur Éric Flynn au poste de « Pompier » et au poste de « Premier répondant ».

ADOPTÉE

15/05/189 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 14 avril 2015 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE**15/05/190 CIT LA PRESQU'ÎLE – RAPPORT FINANCIER 2014 – DÉPÔT**

DÉPÔT par la trésorière du rapport sur les états financiers du Conseil Intermunicipal de Transport de la Presqu'Île pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

15/05/191 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2015**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2015, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 134 034,17 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 30 avril 2015.

ADOPTÉE**15/05/192 ÉTATS COMPARATIFS 2015 – PREMIER SEMESTRE – DÉPÔT**

DÉPÔT par la trésorière des états comparatifs du premier semestre de l'exercice financier 2015, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

15/05/193 MANDAT – GOUDREAU POIRIER INC. – AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE – 2015**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Goudreau Poirier Inc., c.a. », sise au 476, avenue St-Charles, Bureau 102, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour compléter l'audit annuel des états financiers de la Ville de L'Île-Perrot, pour l'exercice financier 2015, au coût de 21 000,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 10 avril 2015.

QUE tout travail supplémentaire soit rémunéré à un tarif horaire de 65 \$, et que tout travail relatif à des corrections importantes au rapport financier soit rémunéré à un tarif horaire de 75 \$ à 150 \$ sous réserve d'une autorisation préalable de la Ville.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 22 047,38 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 02-130-00-413 et 02-220-00-413.

ADOPTÉE

15/05/194 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT (OMH) - RAPPORT FINANCIER 2014 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport sur les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de l'Île-Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

15/05/195 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la révision budgétaire 2015 telle que transmise par l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot en date du 17 avril 2015.

ADOPTÉE

15/05/196 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2014 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier et du rapport du vérificateur externe « Goudreau Poirier Inc. » transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* et ce, pour l'exercice financier 2014, le tout conformément à l'article 105.1 de cette même Loi.

15/05/197 RAPPORT FINANCIER 2014 - COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « Goudreau Poirier Inc. » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014.

15/05/198 TRANSPORT SOLEIL - RAPPORT FINANCIER 2014 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport sur les états financiers de l'organisme « Transport Soleil » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

15/05/199 ACTIF MOBILIER – VÉHICULE – GMC SIERRA 2003 – MISE AU RANCART

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER la mise au rancart du véhicule ci-après décrit :

<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>	<u>Numéro d'unité</u>
GMC	Sierra	2003	1GTEC14X63Z309000	L-42

DE DEMANDER à la Société de l'assurance automobile du Québec d'émettre un certificat en conséquence.

ADOPTÉE

15/05/200 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-05 INV – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour des services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'ouverture des offres de services et l'analyse de celles-ci par le comité de sélection dûment formé à cette fin;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection, daté du 27 avril 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat de services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et la refonte des règlements d'urbanisme, au consortium « BC2/URBA », sis au 296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H2Y 2A3, au coût de 59 925,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 14 avril 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 62 913,76 \$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-415.

ADOPTÉE

15/05/201 PPCMOI – LOTS 5 079 803 ET 5 079 804 SITUÉS DANS LA ZONE H-99

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre, dans la première partie, la construction d'habitations en contiguës et, dans la deuxième partie, un projet résidentiel intégré, le tout sur les lots 5 079 803 et 5 079 804 situés dans la zone H-99, tel qu'illustré au plan projet de lotissement B09-482, minute 20702, préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et daté du 29 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

Pour la première partie :

- autoriser la construction de 7 habitations en contiguës de deux étages qui donnent sur la rue des Lilas;
- autoriser une superficie minimale de terrain de 145 m² au lieu de 1 800 m²;
- autoriser une largeur minimale du terrain de 5,5 m au lieu de 24 m;
- autoriser une profondeur minimale de terrain de 27 m au lieu de 30 m;
- autoriser une marge avant minimale de 6 m au lieu de 7,6 m;
- autoriser une marge latérale pour les unités d'extrémité de 4,5 m au lieu d'une marge minimale de 6 m et une autre de 7 m;
- autoriser une marge arrière de 7 m au lieu de 9 m;
- autoriser une largeur minimale du mur avant de 5,5 m au lieu de 19 m;
- autoriser une superficie habitable minimale de 80 m² au lieu de 361 m²;
- autoriser un rapport espace bâti/terrain d'un maximum de 0,55 au lieu de 0,35;
- autoriser un minimum d'un arbre par terrain et un minimum de 3 arbres par terrain pour les unités d'extrémité.

Pour la deuxième partie :

- autoriser un projet résidentiel intégré comprenant deux bâtiments multifamiliaux de 7 et de 8 unités de logements juxtaposés de deux étages;
- autoriser une marge avant minimale de 4,5 m au lieu de 7,6 m;
- autoriser que la marge nord soit de 5 m au lieu de 7 m;
- autoriser que la marge latérale donnant sur le boulevard Don-Quichotte soit de 4,5 m au lieu de 6 m;
- autoriser une marge arrière de 4,5 m au lieu de 9 m;
- autoriser qu'il n'y ait pas d'espace aménagé de façon à permettre le stockage de la neige sur le terrain.

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 février 2015 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation prévus à la section IV du règlement numéro 575 sur les PPCMOI ont été respectés;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet a été tenue le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges stipule que le projet de résolution numéro 15/03/101 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution conforme au premier projet a été adopté à la séance tenue le 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter de la zone concernée ou des zones contiguës à celle-ci quant aux dispositions les concernant suite à l'avis public publié le 25 avril 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour, dans la première partie, la construction d'habitations en contiguës et, dans la deuxième partie, un projet résidentiel intégré, sur les lots 5 079 803 et 5 079 804 situés dans la zone H-99, tel qu'illustré au plan projet de lotissement B09-482, minute 20702, préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et daté du 29 janvier 2015, aux conditions suivantes :

- que les superficies des garages intérieurs ne puissent être converties en pièces habitables.

Pour la deuxième partie spécifiquement :

- que le projet résidentiel intégré comprenne deux bâtiments d'un maximum de 7 unités de logements juxtaposés de deux étages;
- que l'allée d'accès vers les stationnements soit conforme au règlement de zonage 580;
- que la pente de l'allée d'accès de stationnement soit précisée par le promoteur et approuvée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- que les clôtures et les équipements accessoires soient interdits dans la cour latérale donnant sur le boulevard Don-Quichotte;
- que l'allée d'accès vers les stationnements soit à sens unique à partir de la rue de Provence;
- que les travaux de fondation soient réalisés dans un délai de 4 ans, à partir de l'entrée en vigueur du PPCMOI.

QUE le défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions imposées entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser ledit projet.

ADOPTÉE

15/05/202 PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - PROLONGEMENT DE LA RUE DES ROSIERS - SECTEUR LA PERDRIOLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet des travaux pour le prolongement des infrastructures de la rue des Rosiers et de la rue projetée reliant la rue des Colibris à la rue des Rosiers dans le secteur du projet domiciliaire La Perdriole.

ADOPTÉE

**15/05/203 PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - VENTE DU TERRAIN
SECTEUR LA PERDRIOLE (ZONE H-92)**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER la procédure d'appel d'offres public visant à obtenir des propositions pour la vente d'une partie du lot 2 825 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil et situé dans le secteur La Perdriole dans la zone H-92.

ADOPTÉE

**15/05/204 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DOMMAGES - DOSSIER
150522-30 (MMQ) - MONSIEUR FRANCIS TREMBLAY**

CONSIDÉRANT la réclamation de monsieur Francis Tremblay pour un dommage causé à son véhicule en date du 20 février 2015.

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec a disposé de ce dossier, hors cour, pour une somme de 2 146,30 \$ pour dommages matériels.

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville prévoit une franchise de 25 000,00 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque au montant de 2 146,30 \$ payable à l'ordre de la Mutuelle des Municipalités du Québec en paiement de la franchise et ainsi permettre la fermeture des dossiers.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

**15/05/205 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-27 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 - AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Marcel Rainville à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-27 modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone C-35 en y ajoutant le lot 1 575 681;
- de modifier la grille des usages et normes C-35.

15/05/206 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-27 – SECOND PROJET – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-27, intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone C-35 en y ajoutant le lot 1 575 681;
- de modifier la grille des usages et normes C-35 ».

ADOPTÉE

15/05/207 RÈGLEMENT NUMÉRO 658 – EMPRUNT – CAMION 10 ROUES AVEC ACCESSOIRES – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Leblanc à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 658 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec accessoires pour le service des travaux publics.

15/05/208 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-04 INV – SERVICES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 20^e AVENUE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour des services professionnels pour le prolongement des services municipaux de la 20^e avenue;

CONSIDÉRANT l'ouverture des offres de services et l'analyse de celles-ci par le comité de sélection dûment formé à cette fin;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection datés du 7 mai 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat de services professionnels pour le prolongement des services municipaux de la 20^e avenue, à la firme Les Services exp. Inc., sise au 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P5, au coût de 43 000,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 13 avril 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 45 144,63 \$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve financière « eau et voirie ».

ADOPTÉE

**15/05/209 INSTRUCTEUR ACCRÉDITÉ PAR L'ÉCOLE NATIONALE DES
POMPIERS DU QUÉBEC – AUGMENTATION DU TAUX DE SALAIRE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUGMENTER le taux horaire du salaire de tout instructeur accrédité par l'École nationale des pompiers du Québec et embauché par la Ville pour dispenser la formation relative à tout programme de ladite École au centre de formation du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot.

QUE le taux horaire du salaire est fixé à 50 \$.

ADOPTÉE

**15/05/210 MANDAT – SMⁱ AMÉNATECH INC. – CARACTÉRISATION DE LA RIVE
ET ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN PARC
RIVERAIN ET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU SAGALA**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « SMⁱ Aménatech Inc. » sise au 30, avenue du Centenaire, bureau 228, Valleyfield, Québec, J6S 5X4, pour la fourniture de services professionnels dans une démarche d'accompagnement pour le projet de réaménagement d'un parc riverain et de la rampe de mise à l'eau Sagala situés sur le lot 1 578 855, au coût de 13 325,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 22 avril 2015.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 13 989,58 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

**15/05/211 PIIA – ZONE C-37 – 100-A, BOULEVARD PERROT (SALON CRYSTAL) –
ENSEIGNE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne a été déposée pour le commerce « Salon Crystal » sis au 100-A, boulevard Perrot, situé dans la zone C-37;

CONSIDÉRANT que la demande consiste au remplacement d'un plexiglass dans le boîtier lumineux de l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 13 avril 2015 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT l'objectif 10 du PIIA « Assurer l'intégration des enseignes au caractère contemporain du secteur en favorisant une bonne intégration au bâtiment et à son environnement »;

CONSIDÉRANT que le critère 2 de l'objectif 10 du PIIA « Les enseignes et l'affichage dans son ensemble présente la raison sociale ainsi que la vocation de l'entreprise dans un message clair et simple, afin d'éviter une énumération de l'ensemble des produits vendus, des marques de commerces, des coordonnées, des services offerts, etc. » n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que pour respecter ce critère le requérant doit :

- Retirer le numéro de téléphone

CONSIDÉRANT que l'objectif et la majorité des critères du PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour une enseigne détachée pour le commerce « Salon Crystal » sis au 100-A, boulevard Perrot, à la condition suivante :

- Que le numéro de téléphone soit retiré.

ADOPTÉE

15/05/212 PIIA - ZONE H-08 - 29, RUE DES MANOIRS - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour une nouvelle construction sur le lot 4 097 838, sis au 29, rue des Manoirs, situé dans la zone H-08;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 13 avril 2015 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour une nouvelle construction sur le lot 4 097 838, sis au 29, rue des Manoirs.

ADOPTÉE**15/05/213 SIGNALISATION ROUTIÈRE – ARRÊT OBLIGATOIRE – 6^{ème} AVENUE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INSTALLER un panneau de signalisation « Arrêt obligatoire » à l'endroit suivant :

- En direction nord-est, de part et d'autre de la 6e avenue vis-à-vis le ralentisseur de vitesse de type « dos d'âne » érigé immédiatement avant la traverse piétonne.

ADOPTÉE**15/05/214 SIGNALISATION ROUTIÈRE – ARRÊTS OBLIGATOIRES – GRAND BOULEVARD****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INSTALLER un panneau de signalisation « Arrêt obligatoire » aux endroits suivants :

- sur le Grand Boulevard, à l'intersection de la 4^{ème} rue et ce, dans les deux sens de la circulation.

ADOPTÉE**15/05/215 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INTERDICTION D'ARRÊT – 8^{ème} AVENUE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INSTALLER un panneau de signalisation « Interdiction d'arrêt » à l'endroit suivant :

- sur la 8^{ème} avenue, du côté de la ligne latérale du lot numéro 1 576 011 (garderie) sur une longueur de 5 mètres à partir de l'intersection du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h55 à 20h05.

15/05/216 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20h05.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE